

Résumé

Dans les médias et les couloirs du Parlement se tiennent depuis quelque temps des échanges chaque jour plus vigoureux sur l'évolution des rapports entre les Forces armées canadiennes et la défense américaine. Politiquement, la question a gagné en importance en raison d'une série de controverses et d'événements consécutifs aux atroces attentats du 11 septembre sur New York et Washington.

Au départ, elle portait sur la sécurité de la frontière canado-américaine et les mesures à prendre pour persuader les Américains qu'il n'y avait aucun risque à laisser cette frontière ouverte à la libre circulation des personnes et des échanges commerciaux. Puis, début janvier, il est apparu clairement qu'on ne satisfait pas au désir du Canada de participer de façon significative et non seulement symbolique aux forces de maintien de la paix dirigées par les Britanniques à Kaboul. Ces derniers, et plus généralement les Européens, avaient leurs propres objectifs politiques et pouvaient les remplir sans l'appui d'un fort contingent de militaires canadiens. Une décision qui n'a pas manqué d'aviver le débat sur les questions plus complexes examinées dans ce texte.

Pour multiplier le nombre d'unités navales et des rares commandos du Joint Task Force 2 (JTF-2) prêts à se rendre en Afghanistan et, plus précisément, pour lever les troupes de la Princess Patricia's Canadian Light Infantry (PPCLI) placées dès le début novembre en état d'alerte de 48 heures à Edmonton, Ottawa devrait donc travailler plutôt avec les forces de stabilisation dirigées par les Américains, ce qui impliquait de participer à des opérations de combat et de se soumettre au commandement américain. Il va sans dire que cela a soulevé beaucoup d'hésitations et de controverses. On s'est notamment interrogé sur le statut des prisonniers talibans et du réseau al-Qaeda qui tomberaient aux mains des Canadiens et, surtout, sur l'obligation qui nous serait faite de les remettre au commandement américain aux fins d'interrogatoires qu'il mènerait à sa guise. D'autres inquiétudes ont surgi lorsqu'il est apparu évident que la PPCLI et ses équipements seraient transportés à Kandahar par l'aviation américaine, ce qui en retarderait le déploiement et compliquerait la distribution des ravitaillements.

Entre-temps, on parlait aux États-Unis de réorganiser la structure de commandement selon une nouvelle conception de « défense de la patrie ». D'après les comptes rendus de presse des propositions américaines, nos voisins du Sud envisageaient d'étendre le système centralisé de commande Canada-É.-U. issu de NORAD pour y inclure des forces terrestres et maritimes. Un échec à ce chapitre pourrait signifier l'exclusion du Canada du périmètre de défense des États-Unis et entraîner pour notre économie des répercussions potentiellement catastrophiques.

Tous ces développements, conjugués comme ils l'ont été avec un ensemble d'initiatives visant à resserrer la coopération entre nos deux pays dans de nombreux domaines de sécurité, auront mis à l'ordre du jour politique certaines questions fondamentales ayant trait aux relations militaires entre le Canada et les États-Unis et à leur orientation future.

Quelle que soit cette orientation, il y a déjà longtemps que nos deux pays s'y dirigent. C'est ainsi bien avant la tragédie du 11 septembre qu'on a tenté de promouvoir une intégration plus efficace des forces armées canadiennes à celles des États-Unis, selon une démarche qui était en premier lieu concrètement opérationnelle et qui, plus récemment, a été incorporée par les stratèges militaires canadiens dans une doctrine dite d'« interopérabilité ».

Ce texte a pour premier objectif d'analyser cette doctrine et de mettre en évidence ses répercussions éventuelles. Ces répercussions méritent à coup sûr de susciter un débat public informé.